Liste des délibérations
Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2025

Sous la présidence de Madame Hélène CONSTANS, Maire,
Présents : ARGENTIER Mathieu – BEZAMAT Caroline - CALMES Stéphan - CONSTANS Hélène – DELMAS Michel - ISSERTE METGE Delphine - JUERY Thomas - LAGRIFFOUL Jérôme – LEMOUZY Jérôme - MIQUET Pierre-Yves - PEYRAC Ingrid – PICARD Sébastien –TESTOR Edwige – TOURRETTE Pierre
Absents excusés : BRESSOLIS GINESTY Evelyne (pouvoir à Hélène CONSTANS) – BREFUEL Jean-Marie (Pouvoir à Pierre-Yves MIQUET) - FORMENTIN CALMELS Cécile (pouvoir à Ingrid PEYRAC) - POSSEME Sandrine (pouvoir à Caroline BEZAMAT) - SVEC Cindy (pouvoir à Sébastien PICARD)

Désignation d'un secrétaire de séance : Thomas JUERY
Vote à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juillet 2025
Vote : 14 voix Pour et 5 abstentions (Caroline BEZAMAT – Delphine ISSERTE METGE – Jérôme LAGRIFFOUL – Sébastien PICARD – Cindy SVEC)

Délibération pour procéder au remboursement d'achats effectués par Madame le Maire
Le conseil municipal valide le remboursement d'achats effectués par Madame le Maire :
- La réalisation de doubles de clefs pour un montant de 12.20 € chez Bricorama et 60 € chez Cles Minutes
- L'achat de ballons pour les écoles pour la rentrée scolaire pour un montant de 69.94 € chez DECATHLON

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider une décision modificative sur le budget principal afin de verser le solde de l'aide pour la restauration de la vieille église de Coussergues à l'Association De Prionde à la Serre
Le conseil municipal,
- valide le versement d'une subvention de 657 € à l'association De Prionde à la Serre.
Ce montant correspond au reliquat d'une aide attribuée par la Fondation La Sauvegarde de l'Art Français en 2024 pour la restauration de la vieille église, après paiement de la facture de taille et dallage en pierres.
- approuve le transfert de crédits, sur la section de fonctionnement du budget principal, du compte 60632 au compte 65748 pour un montant de 657 € afin d'inscrire ce montant dans le compte « subvention aux associations »

Vote à l'unanimité

Délibération pour prendre la décision quant à la vente d'une impasse à Maymac au propriétaire de la parcelle sise section D n°392
Pour faire suite à la demande d'un administré d'acquérir une impasse au droit de sa propriété,
Le conseil municipal,
- est favorable à l'éventuel déclassement et à la vente d'une impasse à Maymac,
- décide d'appliquer le tarif fixé par délibération du 25 avril 2024 pour les délaissés de voirie soit 29 € le m².
- demande à Madame le Maire d'informer le propriétaire riverain et de reporter la délibération de déclassement et d'aliénation après validation de celui-ci.

Vote : Favorable à la vente au prix de 29 € le m² : 10 – Favorable pour fixer le prix du m² à 2 € : 1 – Absentions :8

Délibération pour valider la prise en charge de la participation financière des périodes de formation en milieu professionnel d'un élève du DITEP de Grèzes
Madame le Maire rappelle que la commune a accueilli ponctuellement au service technique un stagiaire du DITEP de Grèzes. Le centre de formation a sollicité la collectivité pour poursuivre la formation en milieu professionnel de cet élève de manière régulière durant l'année scolaire 2025/2026
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- Valide l'accueil de ce stagiaire du mois de septembre 2025 au mois de juin 2026, à raison de 6 jours/mois
- Accepte la prise en charge de la gratification
- Autorise Madame le Maire à signer la convention

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider le choix de l'entreprise à la suite de la consultation pour le curage des stations *d'épuration et l'épandage des boues*

Une consultation a été lancée auprès de 5 entreprises pour le curage des STEP de Palmas et Cruéjouls. Deux solutions ont été envisagées pour le traitement : un compostage ou un épandage des boues.

Après analyse des offres et en collaboration avec Aveyron Ingénierie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Retient la solution de curage et de compostage des boues
- Valide la proposition de l'entreprise ALLIANCE ENVIRONNEMENT pour un montant de 23 950 €HT.
- Demande à Madame le Maire de mettre en œuvre ce dossier

Vote :15 voix Pour – 4 abstentions (Delphine ISSERTE METGE – Jérôme LAGRIFFOUL – Sébastien PICARD – Cindy SVEC)

Rapport 8 - Délibération en vue de lancer la phase de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'atelier communal.

La commune avait mis en œuvre un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'atelier communal de Montals.

Dans le cadre de l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'autoconsommation collective Photovoltaïque, le SIEDA a établi le dossier pour la partie maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal

- Valide la poursuite du projet afin que le bureau d'études TECSOL lance la phase travaux : cahier des charges, consultation…

Vote à l'unanimité

Fin de séance à 21 h 25